Mot du Président

Premier journal de l'année pour vous donner de nos nouvelles. Si nous souhaitons faire vivre cette forme conviviale de communication, c'est pour toucher un nombre plus important de personnes, ceux pour qui Internet est encore un grand mystère et les nouveaux arrivants de notre quartier.

Ce numéro va plutôt s'intéresser à notre environnement. Beaucoup de projets autour de la ZAC sont à l'étude et en réflexions, pour certains biens avancés, alors nous allons vous les présenter grâce aux informations recueillies dans la presse et à ce que certains élus ont bien voulu nous dire. (suite au dos)

Soyons vigilants!!!

ZAC Triage Sud de Vaires

Depuis la dernière réunion publique en 2009, le dossier suit son cours et évolue. En effet, les négociations sont en cours pour la cession des terrains. La volonté de la Communauté d'Agglomération de valoriser l'environnement de cette ZAC est indéniable.

Cependant, force est de constater que les problématiques concernant la nature des entreprises sur cette ZAC qui pourraient avoir un lien avec le chemin de fer (que nous approuvons) nous appellent à être vigilants. Nous nous sommes battus pour éviter l'implantation d'une plate-forme multimodale génératrice d'augmentation de circulation de poids lourds. Lors de la réunion publique, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération nous avait indiqué que l'implantation de plates formes logistiques comme celles implantées en bordure de la francilienne et peu génératrices d'emplois n'était pas prévue.

Au dernières nouvelles, cette idée est maintenant reprise et fait son chemin: l'idée d'une l'implantation d'une plate-forme logistique de distribution interurbaine aurait été avancée. Nous ignorons s'il s'agirait d'une plate forme régionale donc très importante en matière de flux routier ou une plate-forme de distribution pour la communauté d'agglomération.

La ZAC de LAUNAY devrait accueillir des activités tertiaires afin d'éviter des nuisances aux riverains qui ont pu obtenir des améliorations au projet initial : devrions-nous être les seuls à supporter des nuisances ? Nous devons nous battre pour limiter les nuisances sur le Chemin des Carriers et obtenir un certain équilibre quant à la qualité des entreprises en matière de nuisances et pollutions en demandant un cahier des charges s'inscrivant dans une démarche de développement durable exigeante.

Bureau 2011/2012.

Président : Philippe ROUSSEAU. Vice-président : Pierre TISSEUIL. Secrétaire : Chantal FOUBLE. Adjoint : Denise BAROMYKINE

Trésorier : Christophe CHOUX. Adjoint : Philippe ROUIX.

Responsable Internet: Patrice LASSERRE.

Base Nautique

Divers médias nous annoncent que "Le projet "Grand Paris" pourrait modifier le projet initial de la base nautique de Vaires".

- Aux infos régionales (France 3) du 10 octobre 2011, Roland Castro a évoqué un projet de faire de la base nautique le nouveau "Champ de Mars de la République métissée " de l'Ile de France.
- Extrait du CR du CONSEIL MUNICIPAL de Vaires sur Marne N° 26 SEANCE DU 28 AVRIL 2011 Dans son Intervention un conseiller déclare:
- " Monsieur le Maire a annoncé lors de la réunion publique la relance du projet régional de parcours en eau vive, et d'un projet d'équipement hôtelier,..."

M. Le Président du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Marne et Chantereine a confirmé l'existence d'un projet d'équipement hôtelier, et la nomination d'un nouveau Directeur de la Base olympique de Vaires.

Dans un article Le Parisien du 04.05.2011 on lit :

Un complexe hôtelier sur la base de loisirs. Pour ces costumes-cravates tant espérés, ainsi que pour les touristes de passage à Disneyland ou en transit vers les aéroports de Paris, devrait aussi sortir de terre un « complexe hôtelier » donnant sur le lac de la base de loisirs de Vaires. « Ce sera un trois-étoiles, nous allons bientôt chercher un groupe hôtelier pour en assurer le fonctionnement », indique Jean-Pierre Noyelles. Le complexe, programmé à l'horizon 2014, devrait jouxter un autre nouveau bâtiment : celui du siège des fédérations françaises de canoë-kayak et d'aviron, pressenties pour s'installer définitivement sur la base de loisirs.

Source: extrait de http://www.leparisien.fr/chelles-1434070.php

Force est de constater que ces informations distillées par la presse nous interpellent. En effet, aucune concertation ou réunion publique n'ont été engagées avec les habitants de VAIRES et avec les associations intéressées par ces projets et notamment l'AHZP dont les habitants riverains sont concernés: Qu'entend-on par « Champ de Mars de la République Métissée » ? Sans rejeter à priori cette idée, nous demandons avec insistance que les projets d'importance qui sont envisagés ne restent pas l'affaire de quelques

notables ou spécialistes : Nous devons en savoir plus et pouvoir donner notre avis.

AHZP 5 rue des violettes 77360 Vaires / Marne



www.ahzp.e-monsite.com

Prévention contre les inondations

La loi sur l'eau impose certaines contraintes en vue de nous protéger contre les inondations. Dans ce cadre, nous avons demandé à Monsieur le Président du Conseil Général de faire les travaux d'agrandissement du bassin de compensation sur le triage sud. Ce bassin de 22 000 m3 aurait dû être porté à 33 000 m3 avant le 15 janvier 2011 pour compenser les ouvrages réalisés (Pont de L'Aulnoy. A ce jour, rien n'a été fait. Une réponse à un dernier courrier adressé au Président du Conseil Général fait état de la réalisation de l'ensemble du projet de liaison Sud et de la réalisation de la ZAC triage Sud pour agrandir ce bassin. L'arrêté du Préfet prévoyait 2 ans pour le faire : les autorités responsables s'affranchiraient-elles des lois, des règlements et de l'arrêté du Préfet ? Doit-on attendre une inondation pour que ces autorités réagissent? Malheureusement, ces mêmes autorités seraient-elles insensibles aux évènements passés par ailleurs à la suite d'inondations qui ont provoqué des dégâts humains et matériels? Certes, nous ne souhaitons pas voir notre ZAC inondée. Aux dires de certains élus, les contraintes liées au respect de la loi seraient trop contraignantes et le risque d'inondation serait minime : nous ne pouvons admettre un tel raisonnement car il suffit d'une fois et il est de leur responsabilité de protéger les biens et les personnes. La loi doit être respectée par tous, y compris les élus ; ce n'est pas nous qui les avons faites. Nous devons continuer à nous battre afin que partout dans notre secteur les lois et règlements sur la prévention des risques soient exigés : car c'est pour nous très important. Soyons vigilants sur les constructions à venir sur la base de loisir (hôtel, centre d'hébergement, installations diverses, sur la ZAC triage Sud, sur l'emplacement du site de "Navate". Il y va de notre protection.

Un courrier a été adressé au Préfet pour le mettre en garde et exiger le respect des lois.

Dans ce cadre, le plan local de prévention des risques naturels imposé par la loi n'a toujours pas été élaboré par la Mairie : il est pourtant en cours depuis pas moins de 3ans. Que devrons-nous faire en cas d'inondation? Comment serons-nous alertés? De quels moyens disposerons-nous? Comment serons-nous évacués et hébergés? Ca n'a pas l'air de préoccuper nos élus....Nous devons l'exiger. Les procédures en cas d'inondation sont indispensables pour nous aider et rassurer.

Plan de Prévention des Risques Inondation

Le PPRI avait été annulé à la suite d'un recours au tribunal administratif de la ville de Chelles. Aux dernières nouvelles, la procédure de recréation du PPRI prévue par la loi serait enfin reprise par le Préfet. Une enquête publique devrait être organisée en 2012. Nous serons vigilants et sommes décidés à reprendre les exigences que nous avions eues pour sauvegarder les intérêts des habitants de la ZAC : à cet égard, les différentes catastrophes et le Grenelle 2 de l'Environnement imposent des mesures plus contraignantes se basant sur la crue de 1910. De ce fait, les difficultés pour persuader les autorités à obtenir ce qui nous avions obtenu lors du précédent PPRI (dispense de travaux pour installations électriques au dessus des plus hautes eaux connues, possibilités d'extension de nos pavillons dans certaines limites actuellement non possibles...) seront sans aucun doute plus importantes. Nous aurons besoin de l'adhésion de tous.

De plus nous devrons toujours :

- ➤ Veiller à l'entretien des remblais du Canal ; ce que nous faisons régulièrement auprès de Voie Navigable de France, de la Mairie et des autorités compétentes.
- ➤ Nous faire protéger en demandant l'application de certaines mesures du rapport d'expertise CEDRAT (Merlon de terre, surveillance des remblais).
- Veiller à l'entretien du réseau d'assainissement, des pompes maintenant un niveau constant de la nappe phréatique, des pompes du Ru de Chantereine qui doit lui-même être régulièrement nettoyé....

(suite du « Mot du président»)

Ces projets pourront valoriser notre ZAC à condition que notre environnement soit respecté. Nous espérons que le débat public sera le plus vite possible mis à l'ordre du jour de nos différents responsables politiques, car pour qu'un projet soit réussi il est important que celui-ci remporte l'adhésion du plus grand nombre.

En attendant, nous vous souhaitons une bonne lecture et attendons vos réactions qui seront toujours les bienvenues.

Principaux RDV de l'année :

conseil consultatif de quartier le 12 mai Le future Plan de Prévention des Risques Inondation Le Grand Paris à la fin de l'année

Liaison Sud de Chelles

Les travaux débutés sur l'Avenue de Sylvie à Chelles, le Pont de l'AULNOYE pouvaient nous laisser espérer une poursuite sur le chemin du Corps de Garde, la construction du nouveau Pont sur le Canal entre Bricodépôt et Motul ainsi que la requalification du Chemin des Carriers et l'entrée de la base de loisirs. Ces travaux ne sont actuellement pas poursuivis : nous en ignorons les raisons. Renseignements pris auprès du Président du Conseil Général, les études se poursuivent pour le pont sur le Canal et la procédure d'achat des terrains nécessaires à cette réalisation serait en cours.

Soyons vigilants pour que ces réalisations à nos yeux indispensables ne soient pas sans cesse reportées : la ville de Chelles (1^{ière} du département) et celle de Vaires méritent de tels investissements dignes d'une Agglomération de cette importance. L'état déplorable de cette route, la montée en puissance de la circulation sur cet axe exigent une réalisation urgente pour notre environnement.

Nous interviendrons autant que nécessaire pour que ces travaux soient menés parallèlement à l'implantation de la ZAC du triage Sud. Il est donc indispensable d'obtenir la réalisation en premier du Pont sur le Canal.

Polémique du jour : les déchets verts

Les mauvaises habitudes ayant la vie dure, depuis quelques années certains d'entre nous ont pris pour coutume de déverser leurs déchets verts sur les talus bordant les rives du canal.

Si ces derniers ont pu être nettoyés régulièrement par la commune et Voies Navigables de France, cette époque est révolue, et malgré un récent abattage en règle, l'amoncellement des déchets est quand à lui bien resté!

Est-il utile de rappeler que nous sommes une des rares communes de Seine & Marne à bénéficier d'un ramassage des déchets verts les 1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois de mars à décembre.

Nous disposons également, à proximité, d'un réseau de cinq déchetteries permettant un accès 7 jours sur 7 à au moins l'une d'entre elle.

De plus, actuellement et dans le cadre de la réduction des déchets, nous bénéficions d'une campagne de mise à disposition de composteurs.

Que faut-il donc faire de plus pour que la fibre écocitoyenne touche enfin les derniers irréductibles Vairois? Car repousser ses déchets chez le voisin, quand bien même s'agissant d'une collectivité, relève de l'incivisme et est sanctionné par une contravention de classe 1.

En respectant notre environnement, pour éviter sa dégradation, nous avons tout à y gagner...

(Suite et fin **PPRI**)

Demander la mise en place d'une digue entre les 2 ponts du Canal